

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 28 mars 2023 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

Présents : Y MICHEL ; M. ROUVIER ; W. BIGNON ; G. REQUENA ; J-C ARAGON ; S. ALLEMAND ; M. IBARS ; A. KELLY ; L. GASC ; J-D. POUSSIER ; C. PROUTEAU ; M. PEREZ ; B. DANIS ; C. AZAIS ; S. JEAN ; J-M. DUMAS ; C. PINO ; C. BASTIDE ; J. GROSSO ; D. SAUVADE

Absents représentés : M-C. FABRE DE ROUSSAC par W. BIGNON ; N. LECLERC par M. ROUVIER ; D. CUPOLI par L. GASC ; A. CHOUKROUN par B. DANIS ; S. MARTI par C. AZAIS ; L. DELAITE par C. PROUTEAU ; D. VIALAS par S. JEAN ; A. ZAKHARY par J. GROSSO

Absent : JF. MARY

13. Vente de la parcelle DT 241 située 9 avenue de Richemond

La commune de Marseillan est propriétaire de la parcelle DT 241, située 9 avenue de Richemond.

Cette dernière a été divisée en vue de cette cession, anciennement DT 182 et dispose aujourd'hui du numéro cadastral DT 241.

Monsieur PLUMEY Sylvain, voisin de la parcelle, souhaite acquérir celle-ci qui a fait l'objet d'une demande au pôle d'évaluation domaniale de la DGFIP en date du 16 août 2021. Cette parcelle d'une surface d'environ 99 m² est attenante à un transformateur de télécommunication.

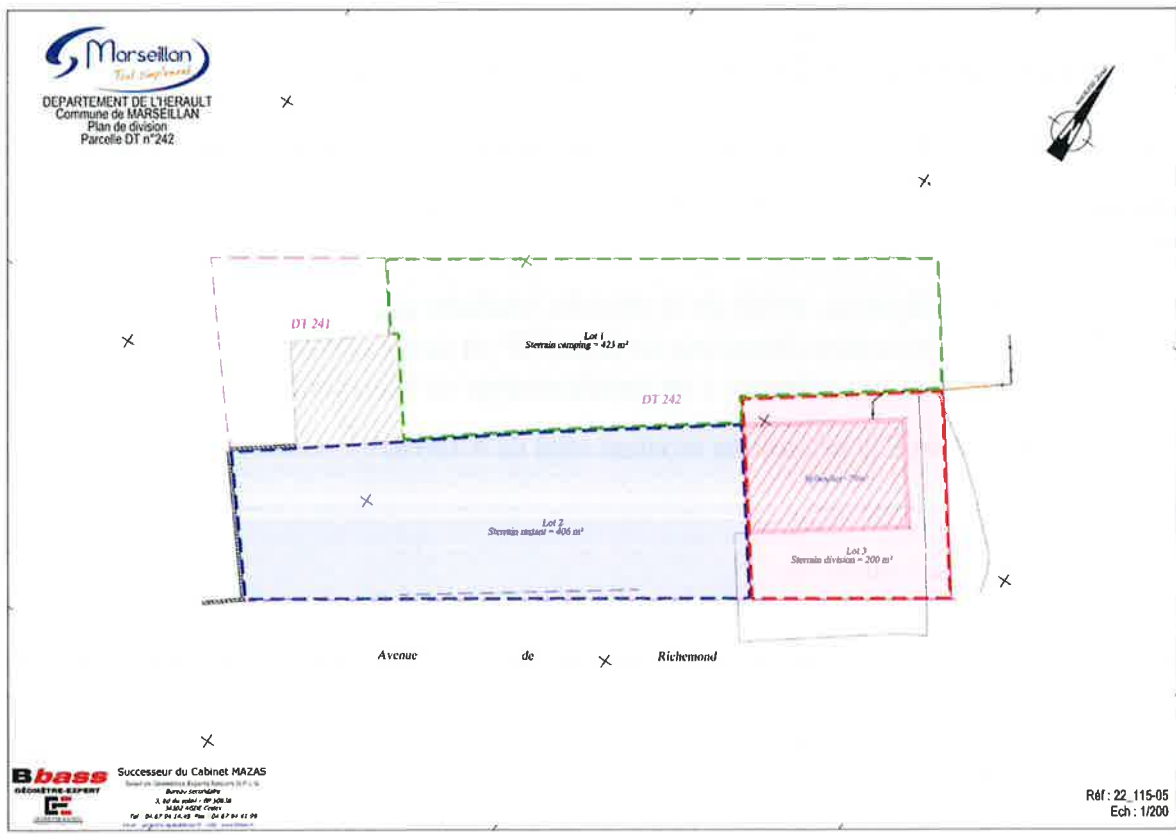
L'estimation est de 44 € le m², soit un montant total de 4 356 €.

Vu l'estimation des Domaines,

Il appartient au conseil municipal :

D'accepter la vente de la parcelle :

Section cadastrale	Numéro cadastral	Adresse postale	Acquéreur	Prix (€/m ²)	Surface cédée (environ)	Prix total
DT	241	9 avenue de Richemond	M. Sylvain PLUMEY	44€/m ²	99 m ²	4 356 €



Tous les frais, droits et autres étant à la charge des acquéreurs.

De donner délégation de signature à M. le Maire ou son représentant pour tous les éléments afférents à ce dossier.

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL

Entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

DECIDE

D'accepter la vente de la parcelle :

Section cadastrale	Numéro cadastral	Adresse postale	Acquéreur	Prix (€/m ²)	Surface cédée (environ)	Prix total
DT	241	9 avenue de Richemond	M. Sylvain PLUMEY	44€/m ²	99 m ²	4 356 €

Tous les frais, droits et autres étant à la charge des acquéreurs.

De donner délégation de signature à M. le Maire ou son représentant pour tous les éléments afférents à ce dossier.

La secrétaire de séance

Pour extrait conforme,

Le Maire

Yves MICHEL



Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/2023



ID : 034-213401508-20230328-DEL23_03_28_13-DE

